

AVEC I.J. HOSPI, JE SUIS INDEMNISÉ EN CAS DE COUPS DURS

EXEMPLE 1

Monsieur Alain SERGE a souscrit un niveau 2.
Le 7 Juillet, fracture grave du bassin.
Durée de l'hospitalisation : 90 jours.
Qu'a-t-il touché avec I.J. HOSPI ?

3 605 €

• Forfait fracture du bassin :	230 €
• I.J. * du 1 ^{er} au 45 ^{ème} jour : 25 € x 45 J =	1 125 €
• I.J. * du 46 ^{ème} au 90 ^{ème} jour : 50 € x 45 J =	2 250 €
Total perçu par Monsieur Alain SERGE	3 605 €
*I.J. = Indemnités Journalières Hospitalisation	

EXEMPLE 3

Monsieur Didier BERNARD a souscrit un niveau 3.
Il se fracture l'avant-bras.
Il est plâtré et **n'est pas hospitalisé**.
Avec le niveau 3 de I.J. HOSPI
bien qu'il ne soit pas hospitalisé
il touche immédiatement le forfait fracture : 450 €

450 €

EXEMPLE 2

Monsieur Daniel ALAIN a souscrit un niveau 4.
Accident avec fracture du crâne, coma de 60 jours.
Durée de l'hospitalisation : 80 jours.
Qu'a-t-il touché avec I.J. HOSPI ?

7 250 €

• Forfait fracture du crâne :	1 500€
• I.J. * du 1 ^{er} au 45 ^{ème} jour : 50 € x 45 J =	2 250€
• I.J. * du 46 ^{ème} au 80 ^{ème} jour : 100 € x 35 J =	3 500€
Total perçu par Monsieur Daniel ALAIN	7 250 €
*I.J. = Indemnités Journalières Hospitalisation	

EXEMPLE 4

Monsieur Jacky ALBERT a souscrit un niveau 3.
Il a une luxation de la hanche.
Il **n'est pas hospitalisé**.
Avec le niveau 3 de I.J. HOSPI
bien qu'il ne soit pas hospitalisé
il touche immédiatement le forfait luxation : 450 €

450 €